



Messieurs les actionnaires de la Société Maroc Leasing, Société Anonyme au capital de 277 676 800 DH, inscrite au Registre de Commerce de Casablanca sous le numéro 29 487, sont convoqués au siège social de la Société, 57 rue Pinel, Boulevard Abdelmoumen à Casablanca le Jeudi 24 Mai 2018 à 14 h à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Présentation et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la Société pendant l'exercice clos au 31.12.2017 ;
2. Lecture et approbation des rapports des Commissaires Aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2017 :
  - Rapport général sur les comptes ;
  - Rapport spécial sur les conventions visées à l'article 56 de la Loi 17-95 telle modifiée et complétée par la loi 20-05 relative aux Sociétés Anonyme et approbation de ces conventions .
3. Approbation des comptes et des états de synthèse de l'exercice clos le 31.12.2017 ;
4. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
5. Quitus aux Administrateurs et décharge aux Commissaires Aux Comptes de leurs mandats pour l'exercice clos au 31.12.2017 ;
6. Approbation des conventions conclues avec la Société en vertu des dispositions de l'article 56 et suivants de la loi 17-95 sur la Société Anonyme, modifiée et complétée par les lois 20-05 & 78-12 ;
7. Questions Diverses ;
8. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

#### LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à l'article 121 de la loi 17-95 relative aux Sociétés Anonymes, telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 du 23 mai 2008, toute demande d'inscription de projet des résolutions à l'ordre du jour, doit être adressée au siège de la société, sis à Casablanca 57 Angle rue Pinel, Bd Abdelmoumen, par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de dix jours à compter de la publication du présent avis de convocation.

#### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, établi par la Direction Générale et approuvé par le Conseil d'Administration, relatif à l'activité et aux opérations de la société au cours de l'exercice clos le 31.12.2017, approuve ledit rapport sans réserve.

#### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport général des Commissaires Aux Comptes sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31.12.2017, approuve dans son intégralité ledit rapport sans réserve.

#### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des états de synthèse de la société relatifs à l'exercice clos le 31.12.2017, approuve sans réserve, lesdits états de synthèse, l'ensemble des comptes de la Société tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion et celui des Commissaires Aux Comptes, lesquels font ressortir un bénéfice net de 65 373 514,43 dirhams.

#### QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne, en conséquence, quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration de l'accomplissement de leurs fonctions au terme de l'exercice clos le 31.12.2017.

#### CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires Aux Comptes sur les conventions visées à l'article 65 de la loi 17-95, telle que complétée et modifiée par la loi 20-05 sur la Société Anonyme, et après avoir constaté l'absence des conventions susvisées, approuve les conclusions dudit rapport.

#### SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne acte aux Commissaires Aux Comptes de l'accomplissement de leur mission, au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2017, conformément aux dispositions statutaires, à la loi 17-95, telle qu'elle a été modifiée et complétée par les lois 20-05 et 78-12, tant au titre de leur rapport général qu'au titre de leur rapport spécial. Elle leur donne décharge de l'accomplissement de leur mission.

#### SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris acte de la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice clos le 31 Décembre 2017 d'un montant de 65 373 514,43 dirhams, comme suit :

+ Résultat Net de l'exercice	65 373 514,43
- Dotation de la réserve légale <sup>1</sup>	-
+/- Report à nouveau antérieur	98 612 241,95
= Bénéfice distribuable	163 985 756,38
- Dividendes à distribuer	44 428 288,00
- Réserves spéciales / facultatives	-
= Report à nouveau après répartition	119 557 468,38

(1) Le plafond de 10% du capital est déjà atteint

A la suite de cette affectation, il sera distribué à chacune des 2 776 768 actions composant le capital social, un dividende de 16,00 dirhams. Ce dividende sera mis en paiement à partir de 28 Juin 2018, conformément à la loi sur la SA, [art. 332], soit dans un délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice.

#### HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les mandats des Commissaires Aux Comptes, le Cabinet Mazars Audit et Conseil, représenté par Monsieur Abdou Souleye DIOP et le Cabinet Deloitte Audit, représenté par Monsieur Fawzi BRITEL arrivent à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2017, décide de :

- Renouveler le mandat du Commissaire Aux Comptes, le Cabinet Mazars Audit et Conseil, représenté par Monsieur Abdou Souleye DIOP pour une durée de trois ans, jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31.12.2020 ;

- Nommer le Commissaire Aux Comptes, le Cabinet Fidaroc Grant Thornton, représenté par Monsieur M. Faïçal MEKOUAR pour une durée de trois exercices sociaux, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31.12.2020.

#### NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tout pouvoir, au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue d'accomplir toutes les formalités prévues par la loi et en faire état là où besoin sera.